Greffe
du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
BP 30099
59052 ROUBAIX CEDEX 01

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Sté ACEA
28 RUE DU CARROUSEL
PARC DE LA CIMAISE
59650 VILLENEUVE D ASCQ

Dépôt effectué par :

Sté ACEA
28 RUE DU CARROUSEL
PARC DE LA CIMAISE
59650 VILLENEUVE D ASCQ

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 326 637 204 <3209/1988B00042>

Pièces déposées le 26/04/2005 Numéro : 2502023
Procès-verbal d'Assemblée du 28/02/2005 - Démission de Directeur Général
Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28/02/2005

Le Greffier associé, J. SOINNE

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.
LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

aCéa

Société anonyme au capital de 300 960 Euros
Siège social : 28 Rue du Carrousel – Parc de la Cimaise – 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ
RCS ROUBAIX TOURCOING B 326 637 204

PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 28 FEVRIER 2005

Le vingt-huit février de l'an deux mille cinq , à l'issue de l'assemblée générale qui a procédé au renouvellement du mandat de deux administrateurs , les administrateurs de la société aCéa SA au capital de 300 960 €, se sont réunis au siège social , sous la présidence de M. Christian CHOUNAVELLE , doyen , à l'effet de constituer le bureau du conseil.

Les administrateurs présents signent le registre des présences en entrant en séance.

Le président constate que tous les administrateurs sont présents . Il est ensuite vérifié que chaque administrateur remplit bien les conditions d'exercice de ses fonctions.

Ceci constaté, le président déclare que le conseil peut valablement délibérer.

Élection du président.

M. Christian CHOUNAVELLE invite les administrateurs à désigner leur président et propose que M. Christophe SEGARD , président sortant, soit reconduit à ce poste.

À l'unanimité, le conseil élit M. Christophe SEGARD en tant que président directeur général , pour la durée de son mandat d'administrateur .

M. Christophe SEGARD remercie les membres du conseil de leur confiance, et déclare accepter ces fonctions et ne pas exercer d'autres mandats de président .

La séance se poursuit sous la présidence de M. Christophe SEGARD . Le second point inscrit à l'ordre du jour est abordé.

Démission d'un directeur général délégué.

M. Christophe SEGARD rappelle aux membres du conseil d'administration que M. Patrick GOBERT a remis , pour raisons personnelles, sa démission de ses fonctions d'administrateur et de directeur général délégué.

L'assemblée générale ordinaire qui vient de se tenir a pris acte de la démission de M. Patrick GOBERT de ses fonctions d'administrateur .

Le conseil d'administration prend acte de la démission de M. Patrick GOBERT de ses fonctions de directeur général délégué, à compter de ce jour .

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le présent procès-verbal, établi par le président, a été signé par lui et par tous les administrateurs présents .

M. Christophe SEGARD « bon pour acceptation des fonctions de président directeur général » Bon pour acceptation de fonctions de Président directeur général	M. Christian CHOUNAVELLE, Directeur Général Délégué
M. Cedric TOULEMONDE	M. Jean-Marie ROUZE

aCéa
Société anonyme au capital de 300 960 Euros
Siège social : 28 Rue du Carrousel – Parc de la Cimaise
– 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ
RCS ROUBAIX TOURCOING B 326 637 204

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 28 FEVRIER 2005

I

Le vingt-huit février deux mille cinq , à neuf heures, les actionnaires de la société aCéa, société anonyme au capital de 300 960 € divisé en 20 064 actions de 15 €, se sont réunis à VILLENEUVE D'ASCQ, 28 rue du Carrousel, Parc de la Cimaise , en assemblée générale ordinaire, sur convocation du conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par M. Christophe SEGARD, Président Directeur Général.

M. Christian CHOUNAVELLE et M. Patrick GOBERT, acceptants, sont appelés comme scrutateurs.
M. Cedric TOULEMONDE est désigné comme secrétaire.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, possèdent l'intégralité des actions, soit plus du quart des actions composant le capital social ; qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

M. le Président constate que M. Guy MORAUX, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent, excusé.

II

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. Copies et récépissés postaux de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes titulaire.
2. La feuille de présence signée des membres du bureau.
3. Le rapport de gestion du conseil d'administration.
4. Le rapport spécial du président sur les procédures de contrôle interne.
5 L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 30 septembre 2004.

6. Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).

7. Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice.
8. Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
9. Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur le rapport du président sur les procédures de contrôle interne.
10 . Le texte des résolutions proposées par le conseil d'administration.

Puis, le président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie. L'assemblée lui en donne acte.

III

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du conseil d'administration ;
- rapport spécial du président sur les procédures de contrôle interne ;
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2004;
- rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions des articles L 225-38 et suivants du code de commerce ; approbation desdites conventions ;
- rapport spécial du commissaire aux comptes sur le rapport du président sur les procédures du contrôle interne ;
- approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2004 et quitus aux administrateurs ;
- affectation du résultat ;
- renouvellement du mandat d'administrateur de Messieurs Christophe SEGARD et Cedric TOULEMONDE ;
- démission de Monsieur Patrick GOBERT de son mandat d'administrateur ;
- pouvoirs.

Puis , le président présente le rapport de gestion du conseil d'administration , son rapport spécial sur les procédures de contrôle interne , et donne lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Il ouvre ensuite la discussion.

Un large débat s'instaure entre les actionnaires.

Après quoi, et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

IV

.....
.....
.....
.....
.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission à compter de ce jour de Monsieur Patrick GOBERT de ses fonctions d'administrateur.

Elle rappelle que quitus de son mandat, pour l'exercice écoulé , lui a été donné en première résolution .

Elle décide de ne pas pourvoir à son remplacement .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confie tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités .

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME A L'ORIGINAL

M. Christophe SEGARD , PDG

